

**LES
CARRÉS**



12^e édition

L'essentiel **du** **DROIT** **DE** **L'ENVIRONNEMENT**

Catherine Roche

G*ualino* un savoir-faire de
Lextenso

12^e édition

L'essentiel

du

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Catherine Roche

LES CARRÉS



Cette collection de livres présente de manière synthétique, rigoureuse et pratique l'ensemble des connaissances que l'étudiant doit posséder sur le sujet traité. Elle couvre :

- le Droit et la Science Politique,
- les Sciences économiques,
- les Sciences de gestion,
- les concours de la Fonction publique.

Catherine Roche est Professeur des Universités à l'Université du Littoral Côte d'Opale où elle enseigne le droit de l'environnement et le droit de la mer.

Du même auteur, chez le même éditeur :

Collection « Carrés Rouge »

- L'essentiel du Droit international public, 13^e éd. 2022-2023 (en coll. avec W. Tamzini).



© 2022, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297176422

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr

PRÉSENTATION

Cet essentiel a pour objectif de faire le point sur certaines grandes questions du droit de l'environnement. Sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, il permettra aux étudiants, aux professionnels ainsi qu'à toute personne intéressée d'aborder et de comprendre le droit de l'environnement applicable en France quelles que soient ses sources.

Il est structuré en 5 parties :

- ***les sources du droit de l'environnement et ses acteurs*** permettant de comprendre les interactions entre les sources internationales, communautaires et nationales, ainsi que le rôle joué par les différents acteurs ;
- ***la préservation du patrimoine naturel*** qui traite des réglementations relatives à la protection des espèces mais également aux prélèvements autorisés tels que la chasse et la pêche ;
- ***la protection des espaces*** qui aborde les espaces faisant l'objet d'une protection spécifique en fonction de leur intérêt écologique, de leur rareté ou de leur fragilité... ;
- ***les pollutions et nuisances*** comprenant les réglementations relatives aux installations classées incommodes, insalubres ou dangereuses, les déchets et le bruit ;
- ***la protection des milieux*** qui sont des milieux récepteurs : l'eau, l'air et la mer.

Cet ouvrage est destiné aux étudiants de licence et master, aux professionnels, aux associations, aux administrations, ainsi qu'à toute personne qui souhaite tout simplement s'informer sur la matière.

Les références aux articles renvoient, sauf mention contraire, au Code de l'environnement. De même, la référence « ministère » renvoie au ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

PLAN DE COURS

Présentation	3
Introduction – Le monde d’après	17

PARTIE 1

Les sources du droit de l’environnement et ses acteurs

Chapitre 1 – Les sources du droit de l’environnement	21
<i>1 – Les sources françaises du droit de l’environnement</i>	<i>21</i>
■ <i>La Constitution</i>	<i>21</i>
■ <i>La loi</i>	<i>22</i>
■ <i>Le Code de l’environnement</i>	<i>22</i>
<i>2 – Les sources européennes du droit de l’environnement</i>	<i>24</i>
■ <i>Les traités</i>	<i>24</i>
■ <i>Les programmes d’action</i>	<i>25</i>
■ <i>Le droit dérivé</i>	<i>25</i>

3 – Les sources internationales	27
■ <i>Les traités</i>	27
■ <i>Les déclarations</i>	27
■ <i>La jurisprudence internationale</i>	28
Chapitre 2 – Les grands principes	29
1 – Le développement durable et l'intégration	29
■ <i>Le développement durable</i>	29
■ <i>Le principe d'intégration</i>	30
2 – Prévention, précaution, Information/participation, pollueur payeur	31
■ <i>Le principe de prévention</i>	31
a) Définition	31
b) L'évaluation environnementale	31
■ <i>Le principe de précaution</i>	33
■ <i>Le principe d'information et de participation</i>	35
a) Définition	35
b) La participation	35
c) L'information	37
d) Le rôle de la CNDP	37
e) L'enquête publique	37
■ <i>Le principe pollueur payeur</i>	39
a) Définition	39
b) Le préjudice écologique	39
3 – Les nouveaux principes du Code de l'environnement	40
■ <i>Le principe de solidarité écologique</i>	40
■ <i>Le principe de l'utilisation durable</i>	41
■ <i>Le principe de complémentarité entre l'environnement, l'agriculture, l'aquaculture et la gestion durable des forêts</i>	41
■ <i>Le principe de non-régression</i>	41

Chapitre 3 – Les acteurs	43
1 – <i>Le ministère en charge de l'Environnement</i>	43
■ <i>L'administration centrale</i>	43
■ <i>Les services déconcentrés</i>	44
2 – <i>Les collectivités territoriales</i>	45
3 – <i>Les institutions et organes de l'Union européenne et les organisations internationales</i>	46
■ <i>Les institutions et organes de l'UE</i>	46
■ <i>Les organisations internationales</i>	46
4 – <i>Les associations</i>	47

PARTIE 2

La préservation du patrimoine naturel

Chapitre 4 – La préservation de la biodiversité	51
1 – <i>Les outils de la préservation de la biodiversité</i>	51
■ <i>La définition</i>	51
■ <i>La gouvernance de la biodiversité</i>	52
2 – <i>Stratégie et planification</i>	52
■ <i>La stratégie nationale pour la biodiversité</i>	52
■ <i>Le schéma de cohérence écologique, les orientations nationales et les trames vertes et bleues</i>	53
a) <i>La trame verte et bleue (TVB)</i>	53
b) <i>Les Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques</i>	53
c) <i>Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires</i>	54
3 – <i>La préservation des espèces</i>	54
■ <i>La protection des espèces menacées</i>	54

■ <i>Les plans nationaux d'action</i>	56
■ <i>Les espèces envahissantes</i>	57
■ <i>Les inventaires</i>	58
■ <i>Les ressources génétiques</i>	58
4 – Le réseau Natura 2000	59
■ <i>Les sources</i>	59
■ <i>Le réseau en France</i>	59
a) <i>La procédure de création</i>	60
b) <i>Les mesures de protection</i>	60
c) <i>L'évaluation des incidences Natura 2000</i>	61
Chapitre 5 – La réglementation des prélèvements	63
1 – La chasse	63
■ <i>L'acte de chasse</i>	64
■ <i>Le territoire de chasse</i>	64
■ <i>Les périodes de chasse</i>	65
■ <i>La destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts</i>	66
2 – La pêche	67
■ <i>Le patrimoine piscicole</i>	68
■ <i>La réglementation de la pêche</i>	68
a) <i>Le droit de pêche</i>	68
b) <i>L'exercice de la pêche</i>	69

PARTIE 3

La protection des espaces

Chapitre 6 – La forêt et les zones humides	73
1 – La forêt	73
■ <i>Définition</i>	73

■ <i>La politique forestière</i>	74
2 – Les zones humides	75
■ <i>Définition</i>	76
■ <i>La protection des zones humides</i>	77
Chapitre 7 – Les protections spécifiques à certains espaces	79
1 – Les arrêtés de protection de biotope et des habitats naturels	79
■ <i>Les arrêtés de protection de biotope</i>	79
■ <i>Les mesures de protection des habitats naturels</i>	80
2 – Les sites inscrits et classés	80
■ <i>L'inscription</i>	80
■ <i>Le classement</i>	81
■ <i>Le label Grand site de France</i>	81
3 – Les espaces protégés par le département	82
■ <i>Les espaces naturels sensibles des départements</i>	82
■ <i>La protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains</i>	82
Chapitre 8 – Les parcs et réserves	83
1 – Les parcs	83
■ <i>Les parcs nationaux</i>	83
a) <i>Définition</i>	83
b) <i>La création du parc</i>	84
c) <i>La Charte du parc</i>	85
d) <i>Les règles applicables dans le parc</i>	85
e) <i>La gestion du parc</i>	86
■ <i>Les parcs naturels marins</i>	87
■ <i>Les parcs naturels régionaux</i>	88
a) <i>Définition</i>	88
b) <i>Les dispositions applicables</i>	88

2 – Les réserves naturelles	89
■ Les réserves naturelles nationales	90
■ Les réserves naturelles régionales	90
■ Les réserves naturelles de Corse	90
■ Les dispositions communes	91

PARTIE 4

Les pollutions et nuisances

Chapitre 9 – Les installations classées et les risques industriels majeurs	95
1 – Les installations soumises à la réglementation des ICPE	95
■ L'absence de définition précise	95
■ Les différentes installations	96
2 – Les installations soumises à autorisation	98
■ La demande d'autorisation	98
■ La procédure d'autorisation	100
a) La phase d'examen	100
b) La phase de participation du public	100
c) La phase de décision	100
■ L'autorisation	101
a) Les dispositions générales	101
b) Les dispositions spécifiques aux ICPE	101
■ Les installations visées par la directive IED	102
■ Les ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso)	103
■ Le fonctionnement de l'installation	104
3 – Les installations soumises à enregistrement	104
■ La demande d'enregistrement	105

■ <i>L'enregistrement</i>	105
■ <i>Le fonctionnement de l'installation</i>	106
4 – Les installations soumises à déclaration	106
■ <i>La déclaration</i>	106
■ <i>Le fonctionnement de l'installation</i>	106
5 – Les dispositions communes	107
■ <i>Le fonctionnement de l'installation</i>	107
a) <i>Information de l'administration</i>	107
b) <i>Sanctions</i>	107
c) <i>Contrôles</i>	108
■ <i>La disparition de l'installation</i>	108
6 – Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	109
Chapitre 10 – Les déchets	111
1 – Les dispositions générales	111
■ <i>Sources</i>	111
■ <i>La transition vers une économie circulaire</i>	111
■ <i>Définition</i>	112
■ <i>Le traitement, le transport et l'information</i>	114
a) <i>L'obligation de traitement des déchets</i>	114
b) <i>La responsabilité élargie du producteur</i>	116
c) <i>L'information</i>	117
■ <i>Les installations</i>	117
2 – La planification	118
■ <i>Les plans nationaux</i>	118
■ <i>Les plans régionaux</i>	119
a) <i>Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets</i>	119
b) <i>Le SRADDET</i>	120
■ <i>Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés</i>	120
■ <i>Compatibilité</i>	120

■ <i>Transfert transfrontière</i>	120
3 – Les réglementations particulières	121
■ <i>Les déchets spécifiques</i>	121
■ <i>Les déchets radioactifs</i>	122
a) Définition	122
b) Gestion	122
c) Installations	123
Chapitre 11 – Le bruit	125
1 – Le bruit ambiant	125
■ <i>Les sources</i>	125
■ <i>Les objets et activités bruyantes</i>	126
2 – Les transports	127
■ <i>Les transports terrestres</i>	127
■ <i>Les transports aériens</i>	127
3 – La carte de bruit et le plan de prévention du bruit dans l'environnement	128

PARTIE 5

La protection des milieux

Chapitre 12 – La lutte contre la pollution atmosphérique et le changement climatique	131
1 – Les sources	131
2 – Les dispositions générales	133
■ <i>La prévention, la surveillance et l'information</i>	133
■ <i>Les dispositions relatives aux véhicules à moteur</i>	135
■ <i>Les dispositions relatives aux installations fixes</i>	135
■ <i>La qualité de l'air intérieur</i>	136

3 – La planification	136
■ <i>Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques</i>	136
■ <i>Les Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie</i>	136
■ <i>Les plans de protection de l'atmosphère</i>	137
■ <i>Les plans de déplacement urbains</i>	138
4 – Les mesures d'urgence	138
5 – Effet de serre et changement climatique	139
■ <i>Les budgets « carbone » et la stratégie bas-carbone</i>	140
■ <i>Le Plan climat-air-énergie territorial</i>	141
■ <i>Les échanges de droit d'émission des GES</i>	141
a) <i>La définition des quotas</i>	143
b) <i>Les quotas</i>	143
c) <i>La procédure</i>	144
Chapitre 13 – La préservation de la ressource en eau	147
1 – Les sources du droit de l'eau	147
2 – Des structures administratives spécifiques	148
■ <i>Les bassins hydrographiques</i>	148
■ <i>Le rôle du préfet coordonnateur de bassin</i>	149
■ <i>Les comités de bassin et commissions locales de l'eau</i>	149
■ <i>Les agences de l'eau</i>	149
3 – La planification	150
■ <i>La délimitation</i>	150
■ <i>Le SDAGE</i>	150
a) <i>L'élaboration du SDAGE</i>	150
b) <i>Les fonctions du SDAGE</i>	151
c) <i>Les documents complémentaires</i>	151
d) <i>Les compatibilités</i>	152

■ <i>Le SAGE</i>	153
a) L'élaboration et les fonctions du SAGE	153
b) Les compatibilités	153
■ <i>La trame bleue</i>	154
4 – La police de l'eau	154
■ <i>La préservation de la qualité et des réserves en eau</i>	154
■ <i>Les IOTA</i>	155
a) Autorisation	156
b) Déclaration	156
■ <i>La protection des points de captage d'eau</i>	156
■ <i>La lutte contre la pollution par les nitrates</i>	157
Chapitre 14 – Des zones côtières à la mer	159
1 – Les zones côtières	160
■ <i>L'urbanisme littoral</i>	160
■ <i>Le Conservatoire du littoral</i>	161
■ <i>La gestion intégrée de la mer et du littoral</i>	162
a) La mise en valeur de la mer et du littoral	162
b) La Stratégie nationale pour la mer et le littoral et les documents stratégiques de façade	163
c) La gestion du trait de côte et la défense contre la mer	165
2 – Le milieu marin	165
■ <i>Les aires marines protégées</i>	166
■ <i>La prévention et la répression de la pollution</i>	167
a) La compétence française	167
b) La pollution par les hydrocarbures et autres substances dangereuses	168
c) Les autres types de pollution	170
d) La responsabilité et l'indemnisation	171
■ <i>La lutte contre les pollutions</i>	172
Bibliographie	175

Liste des abréviations

A.	Arrêté
ACCA	Association communale et intercommunale de chasse agréée
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMP	Aire marine protégée
Cons. const.	Conseil constitutionnel
CDB	Convention sur la diversité biologique
CE	Conseil d'État
C. envir.	Code de l'environnement
C. for.	Code forestier
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CNDP	Commission nationale du débat public
Cne	Commune
CNUDM	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
CPP	Code de procédure pénale
C. rur.	Code rural et de la pêche maritime
CSP	Code de la santé publique
C. transp.	Code des transports
C. urb.	Code de l'urbanisme
D.	Décret
Dir.	Directive
DIRM	Direction interrégionale de la mer
DSF	Document Stratégique de Façade
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
FIPOI	Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
FREC	Feuille de route pour l'économie circulaire
GES	Gaz à effet de serre
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
INB	Installation nucléaire de base
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
JO	Journal Officiel de la République française
OFB	Office Français de la Biodiversité

Ord.	Ordonnance
PAMM	Plan d'action pour le milieu marin
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PMI	Politique maritime intégrée
PNR	Parc naturel régional
PDU	Plan de déplacements urbains
PLU	Plan local d'urbanisme
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
REP	Responsabilité élargie du producteur
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SNML	Stratégie nationale pour la mer et le littoral
SRADDET	Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
TCO ₂ eq	Tonne équivalent CO ₂
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'UE
TVB	Trames vertes et bleues
UE	Union Européenne
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation

Introduction

Le monde d'après

Le droit de l'environnement est né des inquiétudes du XX^e siècle face aux dommages infligés à la nature par le progrès industriel. Puis sont apparues les inquiétudes pour le devenir de l'humanité tout entière. Les préoccupations environnementales ont quitté le cercle fermé des spécialistes pour entrer dans le domaine public.

La protection de l'environnement est devenue une des préoccupations majeures des citoyens dans de nombreux pays. Pourtant l'action en faveur de l'environnement est encore trop souvent considérée comme un frein au progrès et au développement économique et rarement comme une opportunité.

Le *monde d'après* a souvent été imaginé comme différent suite à la crise du COVID-19 en 2020 ; pourtant au-delà des annonces il ressemble fort – sur la question de la protection de l'environnement – au monde d'avant. Plusieurs consultations citoyennes et pétitions lancées pendant cette crise par des associations mais aussi par des parlementaires ont montré le souhait de nombreux citoyens de mieux prendre en compte les questions environnementales. La Convention citoyenne sur le climat va dans le même sens. Malheureusement en temps de crise économique la protection de l'environnement passe souvent au second plan.

Parmi les préoccupations environnementales, on peut mettre l'accent sur le lien entre ***l'environnement et la santé*** qui fait aujourd'hui l'objet d'une attention soutenue mais pas toujours efficace : le quatrième Plan national santé environnement (PNSE), « Mon environnement, ma santé » (2020-2024) a enfin été adopté... Ses axes portent sur la formation et l'information ; la réduction des expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes ; la multiplication des actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires ; une meilleure connaissance des expositions tout au long de la vie et la compréhension des effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes (<https://www.ecologie.gouv.fr/environnement-sante-decouvrez-4e-plan-national-sante-environnement>). Pour rappel, le 3^e PNSE avait de grandes ambitions mais le rapport d'évaluation du CGEDD et de l'inspection générale des affaires

sociales est sévère concernant la réalisation de ses objectifs : « Un PNSE 3 peu opérationnel, au positionnement et aux moyens non définis » (CGEDD, rapport n° 011997-01 ; IGAS, rapport n° 2017-176R).

La lutte contre le changement climatique est également le grand défi environnemental du début du XXI^e siècle et est annoncée comme étant une priorité nationale pour la France. C'est d'ailleurs à Paris que s'est tenue la **COP 21** (*Conference of parties* de la Convention Cadre sur les changements climatiques) en décembre 2015 qui a abouti à l'adoption de l'**Accord de Paris**. Malheureusement les suites de cet accord ne semblent pas à la hauteur des enjeux. Mais l'union européenne a lancé son très ambitieux *Pacte vert* (chapitre 1) afin que l'Europe devienne « le premier continent neutre pour le climat ».

Le droit français de l'environnement a connu d'importants développements : ne serait-ce qu'au niveau national on peut citer la création du code du même nom entre 2000 et 2007, la constitutionnalisation de l'environnement avec la Charte constitutionnelle de 2004, l'adoption des lois Grenelle I (2009) et Grenelle II, de la loi Transition énergétique pour la croissance verte en 2016, de la loi Reconquête de la biodiversité en 2016, de la loi Énergie-climat en 2019. En 2021 a été adoptée la très ambitieuse loi Climat et résilience qui « vise à accélérer la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire [...] ». La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) de 2020 a, de son côté, été critiquée et accusée de favoriser un recul du droit de l'environnement. Si le Conseil d'État traitait dans son rapport public 2006 de la prolifération législative dans tous les domaines, le droit de l'environnement reste toujours un exemple d'école, c'est un mouvement perpétuel. Cette tendance – confortée par le fait que le droit de l'environnement use du droit public comme du droit privé – est de plus alimentée par l'essor du droit international et du droit européen de l'environnement.

PARTIE 1

Les sources du droit de l'environnement et ses acteurs

Chapitre 1	- Les sources du droit de l'environnement	21
Chapitre 2	- Les grands principes	29
Chapitre 3	- Les acteurs	43